

"La caisse populaire est une organisation purement paroissiale, elle naît, elle grandit, elle se développe et prospère au milieu de la famille paroissiale. C'est son berceau tout naturel, c'est son foyer d'activité dont elle ne doit pas franchir les limites; elle est; en un mot, sur le terrain économique, le prolongement de la paroisse."

Alphonse Desjardins, 1907

Si l'on voulait perpétuer la philosophie instituée par Alphonse Desjardins, on attribuerait aux institutions membres de son mouvement, une image de marque qui reflète la capacité de l'entreprise coopérative à devenir le noyau du regroupement des forces de la communauté. Pour concrétiser cette pensée, l'architecture doit être sensible aux caractéristiques urbaines et territoriales dans lesquelles elle s'inscrit.

Un projet dynamique a l'image du milieu.

C'est dans cet esprit que le projet d'agrandissement de la Caisse a été réalisé, s'inspirant largement du milieu Loretain et du site actuel de la Caisse. Ainsi, la conception du projet s'est-elle articulée d'une part sur l'agencement de motifs liés aux particularités du territoire (le carrefour urbain, la rivière Lorette, le boisé et la proximité de l'aéroport), et d'autre part sur la consolidation des formes se rapportant aux grandes étapes historiques de la Caisse, pour en perpétuer la mémoire.

La multiplicité des formes que l'on retrouve dans le réaménagement tel qu'il apparaît à nos yeux aujourd'hui s'explique donc comme autant d'évocations au contexte environnant: que se soit les méandres de la rivière, les trajectoires qui sillonnent le ciel, les irrégularités organiques du boisé ou le motif de la croisée lié aux origines de la Ville...

Finalement, ainsi réaménagé l'édifice de la Caisse populaire Desjardins de L'Ancienne-Lorette nous a permis, à loisir de dynamiser notre prise de contact avec l'environnement riche et diversifié qui nous entoure.

Connaissant un essor important lors des dernières années, la Caisse Populaire Desjardins de L'Ancienne-Lorette s'est vue dans l'obligation d'augmenter de façon substantielle la superficie de ses installations. Ces dernières, composées d'un édifice datant de 1957 et d'une extension réalisée en 1974, totalisent une aire de 900 m² qui doit être presque doublée pour combler les nouvelles exigences fonctionnelles.

Le tout devant être réalisé en conservant une part maximale du bâti existant (parois extérieures, parement de briques, fenêtres,...) notre intervention s'est donc orientée vers l'ajout d'un étage au périmètre construit pour concentrer la majeure partie des transformations au niveau de la réorganisation formelle de l'entrée. Ainsi, résistant au réflexe d'homogénéisation, se greffe au complexe un cylindre d'aluminium traversé par une croisée de murs bétonnés qui en assure l'ouverture sur la ville (perches visuelles, rampe d'accès, espace d'exposition donnant sur la future bibliothèque municipale).

En contrepoint, à l'endroit où se trouvait jadis un pignon argente marquant l'entrée de la Caisse (1957), la salle du Conseil scrute maintenant l'horizon (profil des Laurentides et de Québec) en surplombant de sa proue métallisée la rue principale dans une monumentalité dynamique liée à l'effervescence de notre temps.